

DÉPARTEMENT DU TARN

Puylaurens, le 17/04/2024

DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.4 Marché public

Objet : Etude géotechnique - Travaux de sécurisation de la RD84/RD926

<u>Décision n°:</u> 12-2024 <u>Nos réf:</u> JLH/BA

Le Maire de la Commune de Puylaurens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu le code des marchés publics, notamment en application des articles 1 et 38,

Vu la délibération du 24 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

Considérant la nécessité de procéder à un diagnostic de la chaussée dans le cadre des travaux liés à la sécurisation de la RD84 et RD926.

DECIDE

Article 1:

Le marché est attribué à la société GRACCHUS, située 18 Avenue de Pradié, 31120 PORTET-SUR-GARONNE, pour un montant de 5 692.00 € HT.

Article 2:

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet du Tarn.

Le Maire,

Jean-Louis HORMIER